

Affaire suivie par : **Service Santé Environnement**

Hasinandrianina RUMAUX/ Mu'uminat CHEICK-AHMED

Courriel: pierre.tremble@ars.sante.fr/hasina.rumaux@ars.sante.fr/ mu-uminat.cheick-ahmed@ars.sante.fr

Téléphone : 02 69 61 82 56 / 02 69 61 83 33

Pièces Jointes :

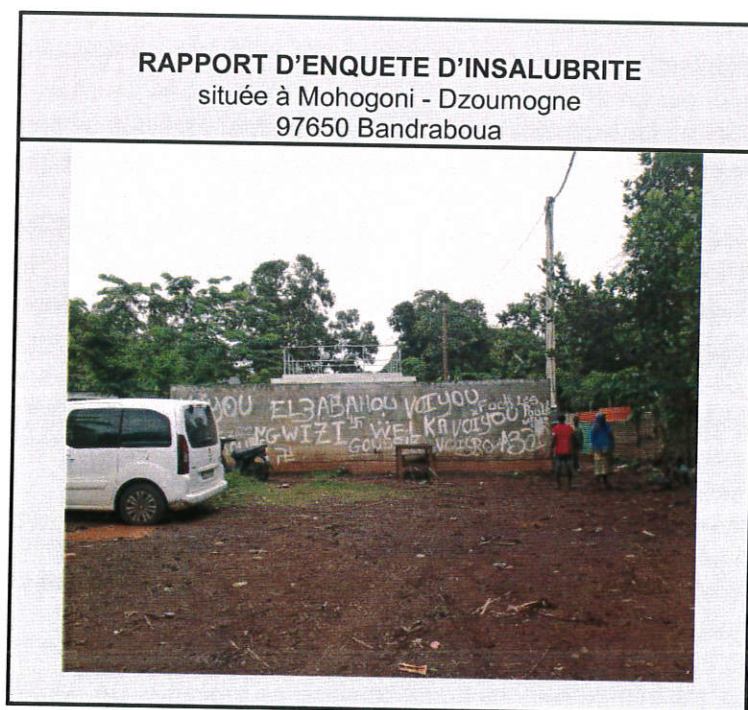
PJ 1 : Périmètre de la zone transmis par la Préfecture et défini lors de la visite de reconnaissance du 10/12/2020

PJ 2 : Localisation des logements sur le périmètre

PJ 3 : Description des logements et familles

PJ 4 : Planche photographique

Mamoudzou, le 29 décembre 2020



Date de la visite: 10 et 11 décembre 2020

Motif de la visite : Enquête insalubrité

Adresse : Mohogoni – Dzoumogne – Commune de Bandraboua

1- Contexte

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte a été sollicitée par le Préfet de Mayotte, délégué du gouvernement, par courriel en date du 8 décembre 2020, pour réaliser une enquête d'insalubrité sur des logements situés, au lieu-dit « Mohogoni » dans le village de Dzoumogné, dans la commune de Bandraboua et établir un rapport circonstancié sur des conditions d'hébergement ne respectant pas la dignité humaine ainsi que la situation sanitaire de la zone identifiée par la DEAL.

Cette sollicitation intervient dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 197 de la loi sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 Novembre 2018.

Il s'agit de logements situés sur la parcelle n° 0043, section AX, appartenant au Conseil départemental de Mayotte.

Une visite a été réalisée sur site le 10 décembre 2020 afin de délimiter le site en présence de Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture, du Directeur Général des Services et de la police municipale de la commune de Bandraboua, de la DJSCS, de l'ARS Mayotte et de la Gendarmerie Nationale. Le périmètre défini est joint en pièce n°1.

Il s'en est suivi de la visite d'insalubrité menée par l'ARS Mayotte en présence des occupants et de la Gendarmerie nationale. Cette visite s'est poursuivie le 11 décembre 2020 en présence de la police municipale. L'ARS de Mayotte a été représentée par : CHEICK-AHMED Mu'Uminat, technicienne sanitaire et Hasinandrianina RUMAUX, ingénieur d'études sanitaires.

2- Description du site, des habitations et de ses occupants

La zone identifiée par la DEAL et la mairie de Bandraboua est située au lieu-dit « Mohogoni », dans le village de Dzoumogne, commune de Bandraboua.

Le périmètre se trouve à proximité immédiate du forage de Mohogoni F2 pour lequel un périmètre de protection de captage a été proposé par un hydrogéologue agréé en hygiène publique (Avis de hydrogéologue agréé Arnaud Le Gal, Février 2019). Quand bien même l'arrêté préfectoral instituant ce périmètre de protection n'ait pas encore été pris, aucune construction ne devrait être édifiée dans le périmètre.

Au cours de la visite, il a été constaté sur la zone 78 habitations dans lesquelles vivent 78 foyers. Soixante foyers ont été rencontrés. La localisation de ces logements se trouve en pièce jointe n°2.

Les logements sont tous construits de la même manière : structure en poteaux de bois sur laquelle sont clouées des tôles. Le toit n'a aucune isolation. La majorité des logements ne dispose pas de fenêtre mais uniquement d'une porte en tôle. Le sol est en terre nue ou en béton sommaire, recouvert de linolium.

L'accès au site est difficile surtout en période de pluie sans possibilité d'accès par véhicule ou véhicule de secours (photo 2). Certaines habitations sont situées sur des pentes supérieures à 15 %. Aucune borne incendie n'a été identifiée à proximité du site.

Il est constaté que toutes les habitations ne disposent pas d'équipements nécessaires de base. Pour certains logements, en guise de sanitaires, des trous font office de toilettes avec latrine sèche.

Il est constaté l'absence d'un système calibré d'écoulements pour les eaux pluviales et pour les eaux usées.

La description succincte des familles et des logements se trouve en pièce jointe n°3.

Il a été observé que des personnes sont dans une situation de précarité. De nombreux enfants en bas âge sont présents, des femmes seules, des personnes malades, des personnes âgées dont certaines vivent seules. Certaines personnes sont vulnérables de par leur situation administrative (demandeurs d'asiles ou étrangers en situation irrégulière).

De manière générale, un coin cuisine non aménagé à feu de bois est présent en dehors des logements et pour certains le coin cuisine se trouve à l'intérieur même du logement dans des pièces principales. Les foyers y utilisent du gaz ou un réchaud à pétrole.

Deux logements disposent d'un compteur d'électricité (logement 25 et 61). Le foyer 25 rétrocede de l'électricité à leur voisin, le foyer 26. Certains logements disposent de fils électriques tirés de manière désordonnée, bien que non alimentés par le réseau public de distribution d'électricité.

Aucun logement n'a accès au réseau de distribution d'eau potable, la grande majorité s'alimente à partir de bassins dit « communaux », eux-mêmes alimentés par l'eau de rivière, fortement susceptibles de ne pas être potable et présentant un risque sanitaire pour la population. Certains s'alimentent au niveau d'un tuyau sortant du forage de Mohogoni.F2 (photo 4) ou encore à la borne fontaine monétique de Dzoumogne.

Aucun réseau d'assainissement n'est visible sur site.

3- Désordres constatés et risques sanitaires associés

Lors des visites réalisées le 10 et 11 décembre 2020, plusieurs désordres ont été constatés dans ces habitations. Ces désordres peuvent engendrer la survenue de risques sanitaires.

Les désordres constatés pour les logements sont évalués ci-dessous et illustrés pour partie dans la planche photographique, en pièce jointe.

Protection de la ressource en eau

Les logements se trouvent dans le projet de périmètre de protection de captage proposé par l'hydrogéologue agréé en hygiène publique, tant rapproché qu'éloigné, pour le forage de Mohogoni F2. (photo 1)

Aussi, la présence de ces constructions constitue un risque pour la qualité de la ressource en eau.

Alimentation en eau potable de la population

Aucun logement du périmètre ne semble être alimenté en eau potable. L'approvisionnement en eau des habitants dans un bassin d'eau non potable ou à la rivière de Mohogoni peut entraîner le risque de survenue de maladies d'origine hydrique, aggravées par la présence d'enfants en bas-âge.

Quand les foyers récupèrent l'eau de pluie, les contenants utilisés ne disposent pas de couvercle les protégeant de la prolifération des gîtes larvaires. Outre le risque de survenue de maladie d'origine hydrique, les habitants sont confrontés au risque d'apparition de maladie transmise par les moustiques. (photo 5)

Stabilité du bâti et de ses éléments :

Il semble que les tôles des habitations aient été récupérées sur d'anciennes constructions car elles présentent des trous et de la rouille. (photo 6)

L'instabilité des fondations des constructions peut engendrer des risques de chocs et de blessures pour les habitants et les tiers. L'apparition de ces risques est accentuée par la présence d'enfants dans les foyers.

Étanchéité et isolation thermique:

Les murs, le sol et plafond des habitations ne sont pas jointifs.

Aucun dispositif d'isolation n'est mis en place. Les logements ne sont pas assez étanches ni à l'eau ni à l'air. Il est déclaré pour la plupart des logements, des infiltrations d'eau lors d'épisodes de pluie.

Ce manque d'étanchéité et d'isolation pourrait entraîner des infiltrations d'eau, l'introduction d'insectes et de rongeurs dans les logements, vecteurs de maladies infectieuses, l'apparition de moisissures pouvant entraîner des pathologies respiratoires.

Aération, ventilation et humidité

Les pièces ne disposent pas d'assez d'ouvertures donnant vers l'extérieur, qui permettraient une ventilation dans les logements.

Ces désordres pourraient engendrer des risques de survenue ou d'aggravation de pathologies respiratoires chez les occupants.

Conditions de peuplement

A la vue extérieure de la superficie des constructions, plusieurs logements sont sur-occupés. Ceci peut entraîner une atteinte à la santé mentale des occupants et favoriser la transmission de maladies.

Eclairage :

La grande majorité des logements ne disposent pas d'ouvrants permettant un éclairage naturel suffisant. La lumière du jour ne peut pas pénétrer dans le logement, ce qui oblige les occupants à vivre dans l'obscurité le jour, accru par l'absence d'électricité régulière au sein des logements. Ces désordres pourraient affecter la santé mentale des occupants.

Equipement/agencement:

Il n'existe pas de cuisine adéquate à disposition des occupants. Pour certains foyers, la cuisine se fait dehors mais d'autres font la cuisine dans la seule pièce de vie sans aménagement spécifique. Certains foyers utilisent le gaz, d'autres un réchaud à pétrole ou encore du feu de bois, comme moyen de cuisson. Il peut ainsi survenir un risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO), notamment pour ceux qui font la cuisine dans la maison. Aucun espace sanitaire n'a été concrètement observé sur site. Il s'agit souvent d'un coin à l'extérieur de la maison, clôturée par des tissus ou des branchages. Les occupants sont sujets à un risque de survenue ou d'aggravation de maladies d'origine hydrique et de maladies infectieuses et pourraient également se blesser.

Réseau électrique :

Hormis 2 logements disposant de compteur d'électricité (photo 3), aucun autre logement du périmètre ne semble être alimenté à partir du réseau électrique public. Les foyers utilisent soit des panneaux solaires soit des bougies pour s'éclairer. Certains utilisent des groupes électrogènes. Nous étions, ponctuellement, en présence de fils dénudés et désorganisés (certains non branchés). Le risque d'électrocution, en cas notamment d'alimentation en électricité, est présent dans ces habitations. La survenue d'un incendie est également un risque à prendre en compte.

Conditionnement de denrées alimentaires et d'objets :

L'entreposage et le conditionnement des denrées alimentaires ainsi que des objets ou vêtements se font à sans organisation apparente. En effet, la pièce du logement sert souvent de couchage et de cuisine. Il n'y a pas ou peu de rangement. Les occupants sont confrontés à un risque d'intrusion d'insectes, de vermines ou de rongeurs, pouvant engendrer des maladies infectieuses. Par ailleurs, l'absence de rangement pour protéger les aliments de la chaleur pourrait entraîner la survenue d'intoxication alimentaire.

Environnement général/Gestion des déchets :

L'évacuation de ces logements en cas d'urgence s'avèrerait difficile du fait de l'exiguïté des passages. (Photo 2). Cela pourrait engendrer des accidents pour l'ensemble des usagers. Les habitants déclarent jeter les poubelles dans les endroits prévus à cet effet dans le village de Dzoumogne. Néanmoins, il est observé, dans certaines cours, des déchets tels que des bouteilles plastiques, des cannettes, de tôles. Des flaques d'eau sont présentes sur site et peuvent constituer des lieux propices aux développements de gîtes larvaires et risquent d'accroître le développement des maladies à transmission vectorielle.

4- Perspectives

Au regard de l'état général du périmètre mentionné en annexe 1 du présent rapport concerné par la saisine de la préfecture situé sur la parcelle AX 0043 à Mohogoni, village de Dzoumogne, commune de Bandraboua, ainsi que de l'ensemble des désordres constatés dans les habitations, il est admis que ces locaux forment un ensemble homogène et présentent des risques graves pour la salubrité et la sécurité des personnes.

Il convient de mettre fin aux conditions d'habitations irrespectueuses de la dignité humaine.

En effet, il a été observé des manquements confirmant des insuffisances tant sur les dispositions techniques d'aménagement, d'habitabilité, d'hygiène et de confort, que sur la sécurité des personnes. De plus, les foyers sont majoritairement composés d'enfants, mais aussi de personnes malades et âgées. Ceux-ci constituent une population vulnérable.

Les désordres constatés, illustrés notamment par la planche photographique, permettent de déclarer la zone et les habitations, objet de ce rapport, insalubres de par les risques sanitaires graves qu'elles présentent pour les occupants et les tiers.

Les dangers imminents sont les suivants : chutes et blessures de personnes, chutes d'éléments, risque d'électrocution et de survenue d'incendie.

D'autres risques sanitaires peuvent être engendrés par les désordres suscités :

- intoxication au monoxyde de carbone « CO »,
- survenue ou aggravation de maladies : d'origine hydrique, infectieuses, respiratoires, transmises par des vecteurs tels que moustiques ou rongeurs
- survenue d'intoxication alimentaire,
- atteinte à la santé mentale.

Pour ces raisons, il est proposé de prendre un arrêté préfectoral, en application de l'article 197 de la loi ELAN du 23 Novembre 2018. Celui-ci porte sur les locaux ou installations édifiés sans droit ni titre constituant un habitat informel, formant un ensemble homogène sur un ou plusieurs terrains d'assiette et présentant des risques graves pour la salubrité.

Cet acte administratif de police vise à ordonner aux occupants des locaux d'évacuer les lieux et aux propriétaires de procéder à leurs démolition à l'issue de l'évacuation.

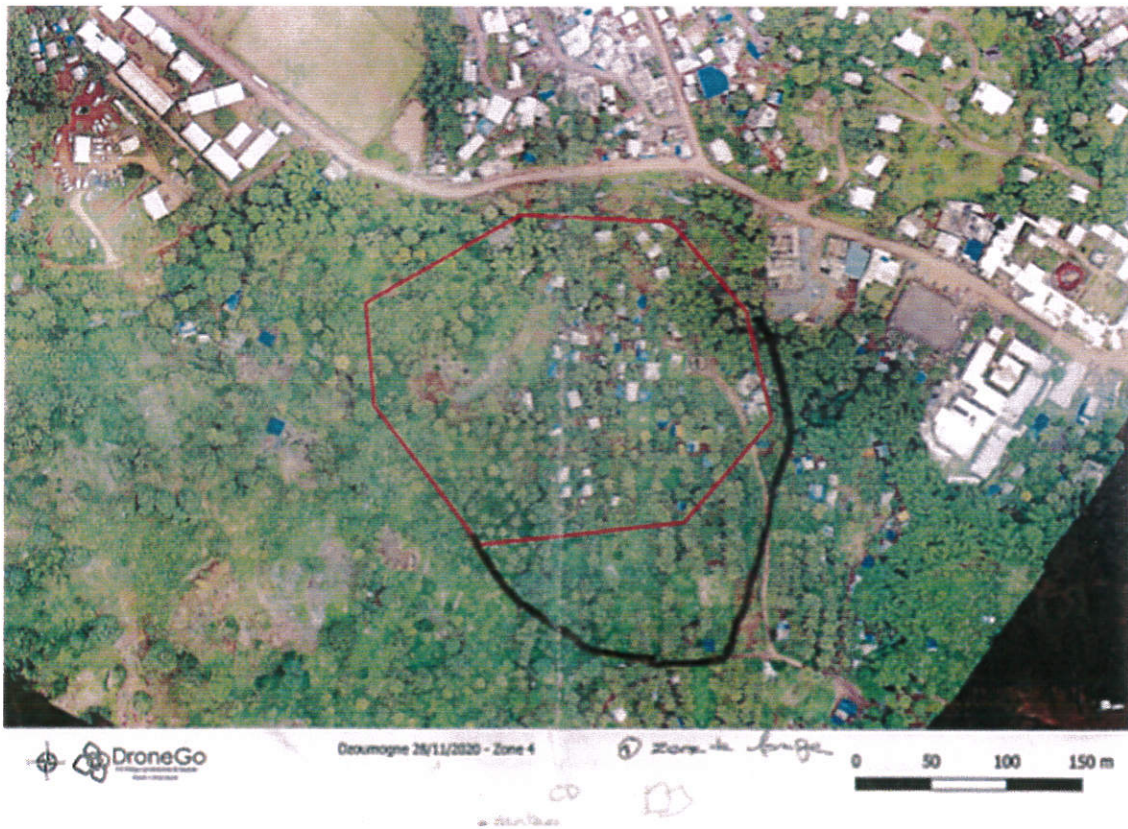
Des solutions de relogement ou d'hébergement d'urgence adaptées devront être proposées aux occupants.

L'Ingénieur d'études sanitaires

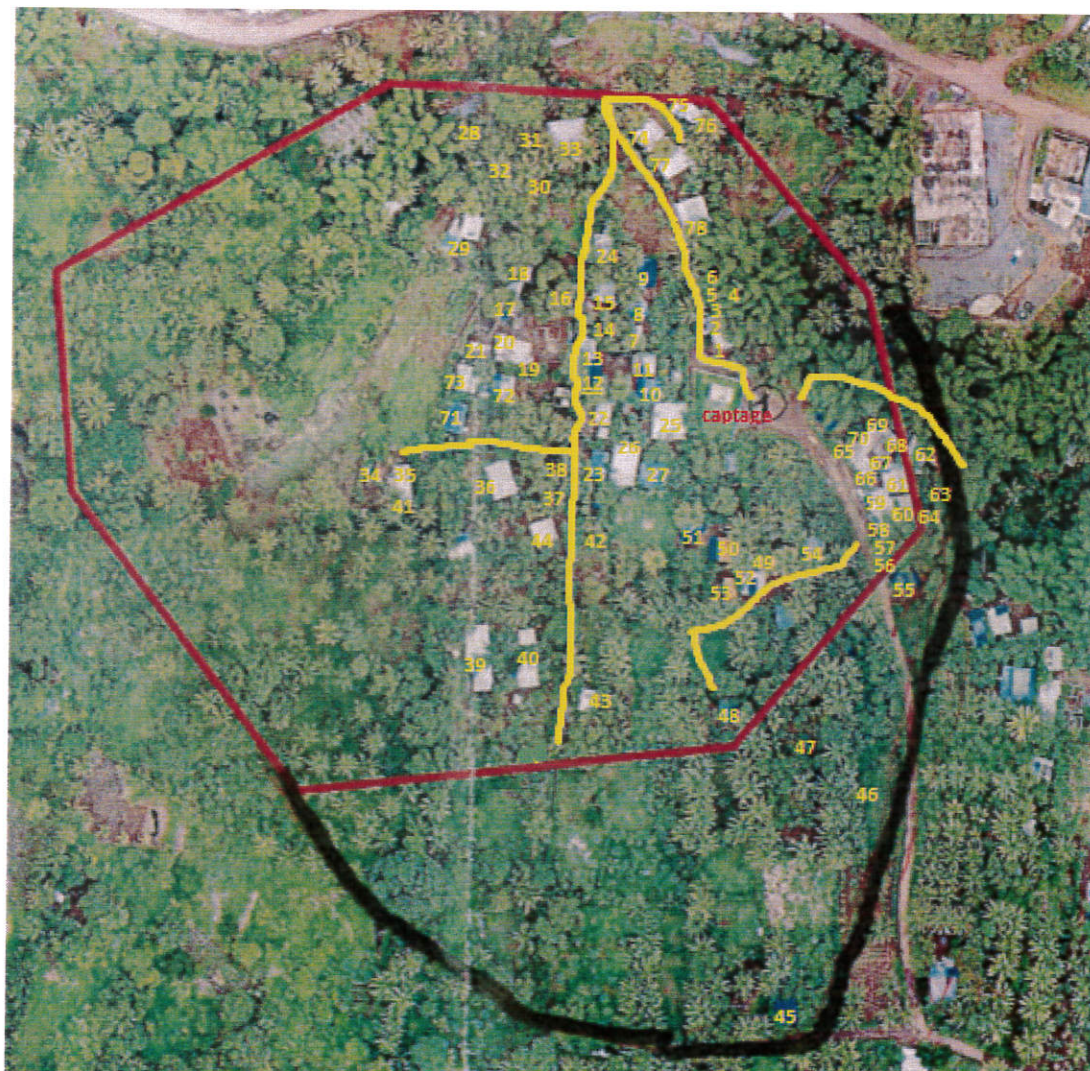
Le responsable du service Santé-Environnement

H. RUMAUX

TREMBLE Pierre
Responsable du service
SANTÉ-ENVIRONNEMENT
Agence Régionale de Santé de Mayotte



TRSMRIE R. eue
 ...
 ...
 ...



N° logement	Nom, prénom du représentant du foyer	Statut des occupants (sur déclaration)	Descriptif	Composition de la famille	Alimentation en eau et électricité
1	MOHAMED Chabroi	Propriétaire du bâti	Surface habitable 12 m ² ouvrant vers l'extérieur : 1 porte et 0 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires	Adultes : 2 Enfants : 3	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
2	AHMED Charlie	Locataire Propriétaire inconnu	1 pièce : 25 m ² Bouteille de gaz 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires - latrines	Adultes : 2	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
3	Mohmed Ismaila Djamilia	Locataire Propriétaire du bâti : Mouhoutoir à Dzoumogné	ouvrant vers l'extérieur : 2 portes et 1 petite fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires - latrine	Adultes : 1 Enfants : 1	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
4	AHAMADI Raïka	Locataire Propriétaire du bâti Mouhoutoir à Dzoumogné	2 pièces – 25 m ² Mauvais état général des installations Sanitaires partagés avec 3 autres voisins (foyers 5 et 6) Gaz et réchaud pétrole	Adultes : 2 Enfants : 3	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
5	Bouéni Habibi	Locataire Le propriétaire du bâti est: Manassifou à Dzoumogne	ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires qui sont utilisés par les foyers 4 et 6	Adultes : 2 Enfants : 6	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
6	OIZIR Hamadi Ahmed (diabétique)	Propriétaire du bâti	ouvrant vers l'extérieur : 1 porte et 1 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires qui sont utilisés par les foyers 4 et 5	Adultes : 2 Enfants : 4	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
7	ABDALLAH Layni	Propriétaire du bâti	20 m ² ouvrant vers l'extérieur : 2 portes Mauvais état général des installations sanitaires qui sont utilisés par les foyers 7,8 et 9 + cour partagé –	Adultes : 2 Enfants : 3 (dont 1 bébé)	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
8	SAINDOU Kayssoune	Propriétaire du bâti – mise à disposition	20m ² ouvrant vers l'extérieur : 2 portes	Adultes : 2 Enfants : 5	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité :

N° logement	Nom, prénom du représentant du foyer	Statut des occupants (sur déclaration)	Descriptif	Composition de la famille	Alimentation en eau et électricité
		gratuite du terrain	Mauvais état général des installations sanitaires qui sont utilisés par les foyers 7,8 et 9 + cour partagé –		pas d'électricité
9	SAINDOU Chamssia (sœur du foyer 8)	Propriétaire du bâti – mise à disposition gratuite du terrain	30m ² ouvrant vers l'extérieur : 2 portes Mauvais état général des installations sanitaires qui sont utilisés par les foyers 7,8 et 9 + cour partagé avec foyer 7,8 et 9 – bouteille de gaz	Adultes : 2 Enfants : 5	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
10	Logement vide		Cour partagé avec les foyers 10 à 13		
11	Fassuiha Saidale	Propriétaire du bâti – mise à disposition gratuite du terrain	ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires bouteille de gaz Cour partagé avec les foyers 10 à 13	Adultes : 2 Enfants : 3	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
12	ASSANI Mariatta	Propriétaire du bâti	ouvrant vers l'extérieur : 1 porte – 20 m ² 1 chambre et 1 cuisine Mauvais état général des installations sanitaires Cour partagé avec les foyers 10 à 13 – réchaud gaz	Adultes : 2 Enfants : 0	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
13	ANLI GOULOUBA Radilati	Propriétaire du bâti – mise à disposition gratuite du terrain	ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires Cour partagé avec les foyers 10 à 13 – cuisine au feu de bois	Adultes : 2 Enfants : 5	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
14	M. MOUSSA Anlim (frère du foyer 15)	Propriétaire du bâti – mise à disposition gratuite	ouvrant vers l'extérieur : 2 portes et 1 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires murs en feuille de coco Latrine partagée avec foyer 15	Adultes : 1 Enfants : 0	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Panneau solaire
15	MOUSSA Fakhati	Propriétaire du bâti – terrain mise à disposition gratuit	2 pièces - 25m ² ouvrant vers l'extérieur : 1 porte et 1 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires Présence de déchets Logements inondé	Adultes : 3 Enfants : 4	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Panneau solaire
16	ABDALLAH Echati	Mise à disposition du bâti par 1 voisin – RASSILANI (foyer 18)	9 m ² - bouteille de gaz - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires partagées 16, 17 et 18	Adultes : 2 Enfants : 4 (dont 1 bébé)	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Panneau solaire
17	Logement vide				
18	AHMED Ayda et RASSILANI	Propriétaire du bâti	45 m ² - 2 pièces - ouvrant vers l'extérieur :	Adultes : 2 Enfants : 1	Eau :

N° logement	Nom, prénom du représentant du foyer	Statut des occupants (sur déclaration)	Descriptif	Composition de la famille	Alimentation en eau et électricité
			2 portes Mauvais état général des installations sanitaires partagées avec foyers 16, 17 et 18 Bouteille de gaz		-Bassin communale d'eau non-potable Electricité : Panneau solaire
19	ABDOU MADI Tayraya	Mise à disposition gratuite terrain et bâti	ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires – utilisation de bougies	Adultes : 2 Enfants : 3	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
20	ASSANI Raifaanti	Mise à disposition gratuite terrain et bâti	ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires Bouteille de gaz	Adultes : 2 Enfants : 5	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
21	Logement vide				
22	RIDJALI Irchadi	Mise à disposition gratuite terrain et bâti	16 m ² - 1 pièce ouvrant vers l'extérieur : 1 porte et 1 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires Réchaud à pétrole	Adultes : 2 Enfants : 2	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
23	AHAMADI ABDALLAH Hadidja	propriétaire du bâti – mise à disposition gratuite terrain	ouvrant vers l'extérieur : 1 porte - 30 m ² - 1 pièce Mauvais état général des installations sanitaires Logements inondées – présence de déchets – bouteille de gaz et utilisation de bougies	Adultes : 2 Enfants : 6	Eau : -rivière + récupération eau de pluies – eau non-potable Electricité : -pas d'électricité
24	CHANTI Hayaha	propriétaire du bâti	Logement de 40m ² en mauvais état 1 porte – feux de bois Mauvais état général des installations sanitaires	Adultes : 2 Enfants : 4	Eau : Bassin au terrain de Dzoumogne Electricité : Panneau solaire
25	AHAMADI Nabil et SOUFIANI Daroussi Chanheri	propriétaire du bâti	Logement de 50m ² composé de 3 chambres, un salon et une cuisine. – fondation en béton, mur en placo, Mauvais état général des installations sanitaires	Adultes : 3 Enfants : 3	Eau : -rivière + récupération eau de pluies – eau non-potable Electricité : Compteur électrique au nom de Bacar Younifouna
26	HADIROU Yanoura	propriétaire du bâti	Logement de 30m ² : 2 portes et 2 fenêtres	Adultes : 2 Enfants : 2	Eau : -rivière + récupération eau de pluies – eau non-potable Electricité : Branchement fil a partir du logement 25
27	SITI MOUSSA Houmadi et ABOU TOHIA Abdou	propriétaire du bâti	Logement de 20 m ² : 2 porte et 2 fenêtres Mauvais état général des installations sanitaires et coin cuisine	Adultes : 4	Eau : -rivière + récupération eau de pluies – eau non-potable Electricité :

N° logement	Nom, prénom du représentant du foyer	Statut des occupants (sur déclaration)	Descriptif	Composition de la famille	Alimentation en eau et électricité
					Présence de fils mais non alimenté
28	AHAMADI Nafouanti	propriétaire du bâti	30 m ² - bouteille de gaz - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires Présence de déchets	Adultes : 2 Enfants : 6	Eau : -rivière + récupération eau de pluies – eau non-potable Electricité : Absence
29	MDALA lassouni	propriétaire du bâti	20 m ² - bouteille de gaz - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires Présence de déchets	Adultes : 2 Enfants : 6	Eau : -rivière + récupération eau de pluies – eau non-potable Electricité : Absence
30	CHASNA Chibaco SOULAIMANA Daniel	propriétaire du bâti	20 m ² - bouteille de gaz - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires Présence de déchets	Adultes : 2 Enfant : 1	Eau : -Borne fontaine monétique et rivière Electricité : Panneau solaire
31	AHAMED Rachma	propriétaire du bâti	20 m ² - bouteille de gaz - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires Présence d'animaux	Adultes : 2 Enfant : 1	Eau : rivière Electricité : Panneau solaire
32	ABOU Charfa (absent lors de notre passage)				
33	AHAMADA Mariame	Propriétaire du bâti – mise à disposition « Lacoupe »	50 m ² - 4 chambres + salon + cuisine/ ouvrant vers l'extérieur : 1 porte - Mauvais état général des installations sanitaires Bouteille de gaz	Adultes : 3 Enfants : 2	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Branchement via le compteur d'un voisin
34	MOHAMED Abdou	Propriétaire du bâti –	60 m ² -1 porte Mauvais état général des installations sanitaires Présence de déchets, d'animaux	Adultes : 2 Enfants : 3	Eau : -rivière + récupération eau de pluies – eau non-potable Electricité : Absence
35	Absent				
36	Absent				
37	LOKASSA Mouhadjou	Hébergé à titre gratuit	9 m ² - 1 porte – 1 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires	Adultes : 2 Enfant : 1	Eau : Bassin au terrain de Dzoumogne Electricité : Panneau solaire

N° logement	Nom, prénom du représentant du foyer	Statut des occupants (sur déclaration)	Descriptif	Composition de la famille	Alimentation en eau et électricité
38	Absent		Même cour que le logement 37		
39	HOUMADI Roumouanti	Hébergé à titre gratuit	24 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte et 2 fenêtres Mauvais état général des installations sanitaires	Adultes : 2 Enfants : 3	Eau : -rivière + récupération eau de pluies – eau non-potable Electricité : Absence
40	ALI Anzilati (absent lors de notre passage)		Même cour que le logement 39	Adultes : 2 Enfants : 3	
41	Absent		Même cour que le logement 35		
42	ABDALLAH Hautani	Propriétaire du bâti – mise à disposition du terrain	ouvrant vers l'extérieur : 1 porte et 1 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires Réchaud à pétrole Logement inondé	Adultes : 1 Enfants : 3	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Pas d'électricité
43	DIMASSI Abdou	Hébergé à titre gratuit	30 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 2 portes Mauvais état général des installations sanitaires	Adultes : 4	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Pas d'électricité
44	Absent				
45	Antoine AHAMED	Propriétaire du bâti	30 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 2 portes et 2 fenêtres Mauvais état général des installations sanitaires	Adultes : 2	Eau : rivière Electricité : Panneau solaire
46	Absent				
47	ABASSI Fati Hou	Propriétaire du bâti – mise à disposition du terrain	10 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte et 1 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires	Adultes : 2	Eau : Branchement spaghetti depuis le forage Electricité : Pas d'électricité
48	DHOY Cathy Ahmed	Propriétaire du bâti	40 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 2 portes Mauvais état général des installations sanitaires	Adultes : 4 Enfants : 4	Eau : rivière Electricité : Pas d'électricité
49	HOYHIKA Abdou	Propriétaire du bâti	20 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 2 portes Mauvais état général des installations sanitaires Partage cour et toilette les logements 50, 51, 52, 53	Adultes : 2 Enfants : 6	Eau : rivière Electricité : Pas d'électricité
50	AHAMADI Soumaila	Propriétaire du bâti	10 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires	Adultes : 2	Eau : rivière Electricité : Pas d'électricité

N° logement	Nom, prénom du représentant du foyer	Statut des occupants (sur déclaration)	Descriptif	Composition de la famille	Alimentation en eau et électricité
			Partage cour et toilette les logements 49, 51, 52, 53		
51	OUSSAM Majid	Propriétaire du bâti	20 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires Partage cour et toilette les logements 49, 50, 52, 53	Adultes : 2 Enfants : 2	Eau : rivière Electricité : Pas d'électricité
52	SOUMAILA Soula	Propriétaire du bâti	10 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires Partage cour et toilette les logements 49, 50, 51, 53	Adultes : 2	Eau : rivière Electricité : Pas d'électricité
53	ALI Youssouf	Propriétaire du bâti	15 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires Partage cour et toilette les logements 49, 50, 51, 52	Adultes : 2 Enfants : 2	Eau : rivière Electricité : Pas d'électricité
54	DAERI Miraj	Propriétaire du bâti	20 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires Partage cour et toilette les logements 49, 50, 51, 52	Adulte : 1	Eau : rivière Electricité : Pas d'électricité
55	Absent				
56	Ibrahim HOUMADI	Hébergé	20 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires	Adulte : 2 (personnes âgées et malades)	Eau : rivière Electricité : groupe électrogène
57	Fatima AHAMED	Propriétaire du bâti	ouvrant vers l'extérieur : 2 portes Mauvais état général des installations sanitaires	Adultes : 3 Enfants : 6	Eau : rivière Electricité : groupe électrogène
58	ZAITOUNI Ali	Hébergé (bâti construit par Fatima AHAMED)	30 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires	Adultes : 2 Enfants : 1	Eau : rivière Electricité : groupe électrogène
59	Nafouanti OUSSENI	Hébergé gratuitement (bâti construit par son gendre)	15m ²	Adulte : 1 (personne âgée)	Eau : rivière Electricité : Panneau solaire

N° logement	Nom, prénom du représentant du foyer	Statut des occupants (sur déclaration)	Descriptif	Composition de la famille	Alimentation en eau et électricité
60	Warda SAINDOU	Propriétaire du bâti	40 m ² - ouvrant vers l'extérieur : 1 porte et 1 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires – présence de fils électriques désorganisés	Adultes : 4 Enfants : 4	Eau : Rivière et récupération de l'eau de pluie Electricité : Panneau solaire
61	Absent				
62	Absent				
63	Hadidja ABDOU	Propriétaire du bâti	30 m ² - 3 pièces ouvrant vers l'extérieur : 1 porte et 1 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires Bouteille de gaz Brulage des déchets	Adultes : 2 Enfants : 4	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Pas d'électricité
64	ALLAOUI Taniya	Propriétaire du bâti – mise à disposition du terrain	30 m ² - 2 pièces ouvrant vers l'extérieur : 2 portes et 1 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires Utilisation bougie Réchaud à pétrole et bouteille de gaz Brulage des déchets	Adultes : 2 Enfants : 2	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Panneau solaire
65	INOUSSA ALI	Locataire de « Soula » habitant à Dzoumogné	15 m ² - 1 pièce ouvrant vers l'extérieur : 1 porte Mauvais état général des installations sanitaires bouteille de gaz	Adultes : 2 Enfants : 0	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : pas d'électricité
66	Absent			Adultes : 2 Enfants : 3	
67	Hairati Anrchidine	locataire de « Soula » habitant à Dzoumogné	20 m ² - 2 pièces - pièces ouvrant vers l'extérieur : 1 porte et 1 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires Bouteille de gaz	Adultes : 2 Enfants : 3	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Lampe à pétrole
68	Absent				
69	Absent				
70	Absent				
71	Absent				
72	Nathalie MOHAMED	Propriétaire du bâti et mise à disposition du terrain	20 m ² - 2 pièces – ouvrant vers l'extérieur 2 portes et 2 fenêtres Mauvais état général des installations sanitaires	Adultes : 2 Enfants : 3	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Pas d'électricité

N° logement	Nom, prénom du représentant du foyer	Statut des occupants (sur déclaration)	Descriptif	Composition de la famille	Alimentation en eau et électricité
			Bouteille de gaz à l'extérieur Utilisation de bougies		
73	Zarianti Ousséni	Mise à disposition par sa belle-sœur Rafina	16 m ² - 2 pièces – ouvrant vers l'extérieur 2 portes et 2 fenêtres – présence de toilettes – utilisation de bougies et gaz sur la terrasse	Adultes : 2 Enfants : 5	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Pas d'électricité
74	BOURA Ahamadi	Propriétaire du bâti et terrain mis à disposition par sa mère	15 m ² - 2 pièces – ouvrant vers l'extérieur 2 portes et 1 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires utilisation de bougies et gaz	Adultes : 1 Enfants : 0	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Pas d'électricité
75	ALI BACAR Haimadi	Propriétaire du bâti et terrain mis à disposition par foyer n°4	15 m ² ouvrant vers l'extérieur 3 portes et 1 fenêtre Mauvais état général des installations sanitaires utilisation de bougies et gaz	Adultes : 2 Enfants : 2	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Pas d'électricité
76	ALI Fatima	Propriétaire du bâti et terrain mis à disposition par foyer n°4	20 m ² - 2 pièces – ouvrant vers l'extérieur 2 portes et 2 fenêtres Mauvais état général des installations sanitaires utilisation de bougies et gaz		Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Pas d'électricité
77	Zalhati ALI OUSSENI		30 m ² - 2 pièces – ouvrant vers l'extérieur 2 portes et 2 fenêtres	Adultes : 4 Enfants : 0	Eau : -rivière – eau non-potable + BFM Electricité : Panneau solaire pour l'éclairage
78	AHAMADA Mariame	Propriétaire du bâti – mise à disposition « Lacoupe »	50 m ² - 4 chambres + salon + cuisine ouvrant vers l'extérieur : 2 portes + 4 fenêtres Mauvais état général des installations sanitaires Bouteille de gaz	Adultes : 3 Enfants : 2	Eau : -rivière – eau non-potable Electricité : Panneau solaire et branchement sur compteur voisin ?



Photo 1 : Forage de Mohogoni F2



Photo 2 : Chemin d'accès aux habitations



Photo 3 :
Compteur
électrique installé
sur un logement



Photo 4 : Tuyau
sortant du forage

Photo 5 :
Récupération
d'eau de pluie



Photo 6 : exemple de construction

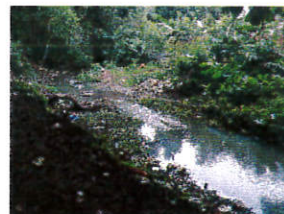


Photo 7 : Rivière Mro Wa Mouhogni